



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

à Monsieur le député,

Dossier suivi par

Mail : hauts-de-france@snetap-fsu.fr

Téléphone :

Sujet : PLF2021 - programme 143 enseignement technique agricole

....., le 30 octobre 2020

Monsieur,

Nous tenons à vous alerter et à vous informer sur le PLF 2021 :

**- Des contradictions avec les ambitions avancées par Monsieur Julien Denormandie,
Ministre de l'Agriculture :**

Le programme enseignement agricole du projet de loi de finance 2021 est **censé assurer l'accueil de 20 000 jeunes supplémentaires** dans l'enseignement technique et promouvoir la transition agro-écologique de notre agriculture, grâce à une campagne de communication !

Cependant, ce n'est pas moins de **80 suppressions supplémentaires d'emplois qui sont prévues pour la rentrée 2021.**

Dans notre région, nous perdons 1 ETP/an depuis 2019. Or, même si l'enseignement agricole subit une perte d'effectifs depuis 2012 (argument qui selon le ministère justifie les suppressions d'emploi), c'est principalement dans l'enseignement agricole privé que les baisses sont constatées, soit - 10% contre - 1% dans le public. De plus, en 2019, il y a eu une hausse de 2,8 % à l'avantage de l'enseignement public (Cf Rapport n° 19069 CGAER de juin 2020). **Dans notre région, en octobre 2020, les effectifs de l'enseignement agricole public sont stables de + 0 % alors qu'au total ils baissent de - 2 % avec - 1 % pour le CNEAP, - 5,7 % pour le MFREO et - 8,9 % pour l'UNREP.**

- Des conditions de travail et d'apprentissage pour les agents et élèves qui se dégradent :

En 2019 pour entrer dans le schéma d'emploi, l'ensemble des seuils de dédoublement des classes ont été relevés portant atteinte à la pédagogie dispensée mais également à la sécurité des élèves en travaux pratiques, dans les ateliers, avec les animaux, dans les laboratoires....

SNETAP-FSU • 251 rue de Vaugirard • 75732 Paris Cedex 15

Tél : 01 • 49 • 55 • 84 • 42 •

Site : www.snetap-fsu.fr • Mail : snetap@snetap-fsu.fr

Dans notre région, à titre d'exemple, cela s'est traduit par la suppression de dédoublement comme en langues. Ce sont aussi les champs de spécialité et les options qui sont réduits et des horaires obligatoires non respectés.

Et comme si cela ne suffisait pas, juste à la sortie du confinement, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche annonçait que le **temps de face à face dispensé en Accompagnement Personnalisé pour les élèves du bac STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) serait désormais compté ½ heure pour 1 heure – l'application du coefficient 0,5 permettant de supprimer 20 ETP (équivalent temps plein).**

Dans notre région, les agents qui enseignent l'AP en classe STAV vont voir deux types de rémunération pour une même heure d'enseignement dont une partie en heure dites occasionnelles « heures Covid » dont le taux est différent de celui d'une heure normale. Seule manipulation budgétaire consentie par notre direction générale suite aux interpellations des organisations syndicales en juillet dernier. Maigre consolation donc en attendant septembre 2021, date à laquelle la DGER s'est engagée dans une réponse à une question écrite posée à l'assemblée Nationale, a de nouveau financer l'AP 1h pour 1h. **Il lui faudra donc (re)trouver 20 emplois supprimés en 2019 !**

- Des suppressions dans les services déconcentrés dont les DRAAF :

Plus globalement, s'agissant du Ministère de l'agriculture, il convient de rajouter que la loi de finance 2021 prévoit aussi la suppression de 123 emplois dans les services déconcentrés (dont les services régionaux de formation et de développement, équivalent de rectorats « verts » pour l'EA) + 60 transferts, dont les conséquences pèsent sur tous les services y compris sur ceux de l'enseignement (service rémunération, carrière, service examens...).

Ce sont donc 263 emplois qui sont supprimés dans le PLF 2021 avec des impacts directs ou indirects sur l'enseignement et les conditions de travail.

La taille de notre appareil de formation agricole ne peut digérer ces diminutions pluriannuelles et encore moins dans la période de crise que nous traversons, avec les difficultés pédagogiques accrues suite au confinement et les défis sociétaux et environnementaux à lever.

La Commission culture, éducation et communication du Sénat a, en ce sens, formulé à l'unanimité le 03 juin 2020 des préconisations et notamment la révision du schéma d'emploi pour mettre fin à la baisse des ETP.

Le Snetap-FSU estime que l'enseignement agricole ne peut pas être bradé au vu de ses atouts : ancrage territorial, pédagogie de projets, cadre de vie, très bon taux de réussite aux examens et en insertion professionnelle.

Il compte sur votre soutien pour faire changer de paradigme, pour un nouvel investissement éducatif ambitieux. Il ne manquera pas de vous communiquer des éléments chiffrés plus précis après analyse complète du projet de loi de finance.

Restant à votre disposition pour tous compléments d'information que vous jugerez nécessaires, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre attachement au service public d'éducation et de la formation.

Pour la section régionale des Hauts-de-France,

PS : depuis la rédaction de ce courrier, le Snetap-FSU a été informé qu'un amendement d'augmentation de 5 millions visant à renforcer les moyens de l'Enseignement Agricole, a été porté par la rapporteure des crédits « enseignement scolaire » de la commission des finances et voté. Le Snetap-FSU s'en rejouit mais demande que vous souteniez cet amendement jusqu'à la fin du processus parlementaire en veillant tout particulièrement à sa répartition dans l'Enseignement Agricole Public.